



VEILLE SANITAIRE SUR LA CHINE

SOMMAIRE

Cliquez sur le titre qui vous intéresse pour lire la brève :

SÉCURITÉ SANITAIRE DES ALIMENTS

[Projet d'interdiction visant 6 pesticides](#) – Appel à commentaires

[Nouvelle tendance de la structure de l'alimentation de base en Chine](#) – Des pains à base de pommes de terre sont commercialisés dans plus de 200 supermarchés pékinois

[Les achats d'aliments en ligne confrontés à de nombreux soucis](#) – La nouvelle loi devrait permettre de mieux protéger les consommateurs

[Application de la nouvelle norme sur l'eau potable préemballée](#) – Des changements impactent l'étiquetage de l'eau potable préemballée

[Nouvelles interdictions sur les publicités des aliments de santé \(Health Food\)](#) – Des contenus, revendications et allégations sont interdits dans les publicités

[La pollution des sols chinois s'aggrave](#) – Des experts rappellent les mesures pour la protection des sols

[La sécurité sanitaire incluse dans l'Acte de la sécurité nationale](#) – La sécurité sanitaire est au cœur des préoccupations des autorités chinoises

[Les difficultés de la chaîne du froid](#) – La chaîne du froid entrave le développement du commerce du frais

[Précisions sur les responsabilités des importateurs de denrées alimentaires](#) – Interprétation de la nouvelle loi sur la sécurité sanitaire

[Découverte de plus de 2 000 faux certificats d'inspections](#) – Le distributeur Métro est concerné

ÉVOLUTIONS DU COMMERCE EXTÉRIEUR

[Les avocats péruviens arrivent sur le marché chinois](#) – L'AQSIQ a précisé les conditions d'inspection et de quarantaine pour les avocats péruviens

[Fusions et acquisitions des entreprises productrices de lait infantile en Chine](#) – Une accélération de la restructuration est prévue durant les 3 prochaines années

[La concurrence s'intensifie pour l'industrie laitière en Chine](#) – Les laiteries chinoises se développent à l'international

ACTIONS DE COOPÉRATION FRANCO-CHINOISES DANS LE SECTEUR AGRICOLE ET AGROALIMENTAIRE – EVENEMENTS D'INTERET

GLOSSAIRE DES ACRONYMES UTILISES

SÉCURITÉ SANITAIRE DES ALIMENTS

Projet d'interdiction visant 6 pesticides – Appel à commentaires sur le texte rédigé par le MOA

Le 2 juillet 2015, le Ministère de l'Agriculture chinois a présenté de nouvelles mesures afin de limiter l'utilisation de 6 pesticides hautement toxiques. Le document était destiné au MIIT, au Ministère de l'environnement, au SAIC, à l'AQSIQ, aux antennes provinciales du MOA ainsi qu'à tous les producteurs de pesticides chinois. Les différentes parties avaient 15 jours pour émettre des commentaires sur le texte.

Cette proposition prévoit les changements suivants:

- interdiction de l'utilisation du methidathion pour les cultures d'agrumes ;
- interdiction de l'utilisation du phorate, de l'isofenphos-méthyle, et du carbofuran pour les cultures de canne à sucre ;
- le méthyle bromide et la chloropicrine devront désormais uniquement être administrés par fumigation du sol.

Ces modifications seront effectives à la parution officielle du texte dont la date reste encore inconnue à ce jour.

A compter du 1^{er} octobre 2015, le methidathion, le phorate, l'isofenphos-méthyle, le carbofuran, le méthyle bromide et la chloropicrine seront également interdits pour les cultures de légumes, de fruits, de thés, de canne à sucre et de plantes médicinales.

Thématique : Sécurité sanitaire – Pesticides

Date : le 2 juillet 2015

Source : http://www.moa.gov.cn/zwllm/zqyj/201507/t20150706_4732526.htm (site internet officiel du MOA)

Nouvelle tendance de la structure de l'alimentation de base en Chine – Des pains à base de pommes de terre sont commercialisés dans plus de 200 supermarchés pékinois

Récemment des *Mantou* à base de pommes de terre (pains cuits à la vapeur et réalisés à base de pommes de terre) ont été commercialisés dans plus de 200 supermarchés à Pékin. Leur commercialisation va être étendue à plus de 500 supermarchés à Pékin, Tianjin et Hebei en octobre prochain. L'apparition du *Mantou* à base de pommes de terre constitue un grand changement dans la structure de l'alimentation de base en Chine: la pomme de terre est devenue le quatrième aliment de base en Chine derrière le blé, le riz et le maïs.

En début d'année, le MOA a annoncé sa volonté d'intégrer la pomme de terre comme aliment de base. Les *pains cuits à la vapeur* à base de pommes de terre sont les premiers aliments résultant de cette stratégie initiée en 2013.

Cette dernière vise au développement de produits tels que les pains cuits à la vapeur à base de pommes de terre, des pains farcis, des nouilles, des vermicelles... tous réalisés à partir de pommes de terre.

Selon M. YU Xinrong, ministre adjoint du MOA, la pomme de terre n'était pas considérée comme aliment de base par le passé, et ceci pour plusieurs raisons : 1) habitudes de consommation portant plus sur la pomme de terre fraîche 2) absence de variété spéciale de pomme de terre et de technologies de transformations correspondantes 3) absence de politique d'incitation du grand public à considérer la pomme de terre comme un aliment de base.

La promotion de la pomme de terre en tant qu'aliment de base vise à résoudre le décalage entre l'augmentation future des besoins en céréales et les difficultés de croissance rencontrées par l'industrie céréalière.

Thématique : Sécurité sanitaire – Pommes de terre

Date de parution : le 6 juillet 2015

Source : http://www.thepaper.cn/newsDetail_forward_1349295

Les achats d'aliments en ligne confrontés à de nombreux soucis – La nouvelle loi devrait permettre de mieux protéger les consommateurs

Selon M. LI Jiang, Directeur du service de gestion des marchés alimentaires de la FDA de Pékin, les achats «en ligne» d'aliments importés peuvent être concernés par divers risques sanitaires : changement de date de production et de DLC, reconditionnement des produits, absence de certificats sanitaires etc., et le risque le plus important est le manque de contrôle des aliments importés du fait de l'opacité des canaux d'achats.

Les 3 principaux problèmes soulevés par l'importation d'aliments en ligne comprennent:

- l'absence de documentation : certaines enseignes de vente en ligne sont dans l'incapacité de fournir les certificats

d'inspection, les déclarations douanières etc. ;

- l'insuffisance d'informations voire l'absence d'étiquette en chinois ;
- la mauvaise qualité des produits et les marchandises contrefaites.

Selon une enquête récente d'un journaliste, sur 10 enseignes de vente en ligne déclarant avoir importé des durians thaïlandais, certaines ne pouvaient pas fournir des informations complètes sur les produits, d'autres avaient publié des informations sur les productions et l'importation, mais les certificats mis en ligne étaient illisibles. Le journaliste soulignait d'ailleurs que les personnels des sites de vente en ligne ignoraient ce qu'est un permis de la quarantaine et que des étiquettes étrangères avaient été collées sur des fruits locaux en les déclarant comme produits importés.

En ce qui concerne les fruits frais, il est important que les importateurs remplissent les obligations d'inspection et de quarantaine car ces produits peuvent véhiculer des organismes nuisibles et des substances toxiques.

Dans la nouvelle « Loi de la sécurité sanitaire », les nouveaux règlements sur les ventes en ligne des produits alimentaires devraient aider à mieux protéger les droits des consommateurs. Les consommateurs peuvent demander des compensations auprès des enseignes de vente en ligne ou auprès des producteurs. Si les enseignes de vente en ligne ne peuvent pas fournir des informations telles que le nom réel des enseignes en ligne, leurs coordonnées ou le contact valide, ce serait aux enseignes de vente en ligne de prendre en charge les compensations.

Thématique : Fruits – E-commerce

Date de parution : le 8 juillet 2015

Source : http://bjwb.bjd.com.cn/html/2015-07/08/content_293557.htm (Site internet du journal « Beijing Evening News »)

Application de la nouvelle norme sur l'eau potable préemballée – Des changements impactent l'étiquetage de l'eau potable préemballée

La norme nationale sur l'eau potable préemballée (GB 19298-2014) est entrée en vigueur depuis le 25 mai 2015. Une période transitoire a été accordée aux producteurs d'eaux potables afin de leur permettre d'écouler leurs stocks. Les produits arborant l'ancien étiquetage peuvent continuer à être commercialisés jusqu'au 1^{er} janvier 2016.

Récemment, le CIQ de Tianjin a précisé les principaux changements apportés par la nouvelle norme en matière d'étiquetage :

- à l'exception de l'eau minérale naturelle, l'eau potable se décline en 2 catégories : la catégorie « eaux purifiées » et la catégorie « autres eaux potables ». Les noms tels que « eau distillée » (蒸馏水), « eau activée » (活化水), « eau énergétique » (能量水)... ne peuvent plus apparaître sur les packagings ;
- il est interdit d'utiliser des substances autres que l'eau pour désigner les eaux potables préemballées. Les noms actuels utilisés tels que « soda eau soda 水 », « eau vitaminée » doivent changer de nom ;
- en cas d'ajout d'additifs tels que le sulfate de magnésium, le sulfate de zinc, le chlorure de calcium, le chlorure de potassium etc., il faut indiquer sur l'étiquette, à côté du nom du produit, des mots correspondants à "l'ajout de ces additifs alimentaires permettant de moduler le goût";
- le nom « 饮用矿物质水 (eau potable minéralisée) » est désormais interdit car une confusion pourrait être faite entre l'eau minérale qui contient naturellement des minéraux et les eaux potables auxquelles des minéraux auraient été ajoutés en tant qu'additifs alimentaires.

Thématique : Eaux potables – Normes

Date de parution : le 9 juillet 2015

Source : http://epaper.tianjinwe.com/cksk/cksk/2015-07/09/content_7316763.htm (site internet du journal « Tianjin Daily »)

Nouvelles interdictions sur les publicités des aliments de santé (Health Food) – Des contenus, revendications et allégations sont interdits dans les publicités

Le 9 juillet, la SAIC a lancé un appel à commentaires sur 8 propositions de règlements dont le « Règlement temporaire sur les publicités des aliments de santé (version rectifiée) ». Ce texte précise que 17 catégories de contenus sont interdits et confirme l'interdiction de procéder à des prescriptions ou recommandations par voie publicitaire de ces produits .

La proposition prévoit l'interdiction de la diffusion de publicité sans l'obtention de l'approbation du service de contrôle compétent. Les contenus des publicités des aliments de santé relatifs aux fonctions, aux ingrédients / compositions, à la population visée, aux doses recommandées etc. doivent correspondre à ceux mentionnés dans les notices approuvés par les services de la CFDA. De plus, il est obligatoire d'indiquer clairement que « le produit ne peut pas se substituer aux médicaments. »

Les différents interdits dans les publicités des aliments de santé concernent les revendications préventives ou curatives, les comparaisons avec d'autres aliments de santé ou médicaments, l'utilisation de termes techniques ou incompréhensibles pour le public, l'utilisation de noms ou d'images d'organisations officielles, médicales, industrielles ou académiques ainsi que des noms ou photos d'experts, ... pour prouver l'efficacité des produits.

Les allégations de type « découverte scientifique » ou « prouvé par des statistiques / des expérimentations » difficilement vérifiables sont interdites; il en est de même pour les références aux superstitions, croyances féodales, et recettes de secrets ancestraux.

Des termes et expressions non autorisés ont également été précisés.

Après l'analyse des commentaires, il est prévu que la nouvelle réglementation soit mise en application à compter du 1^{er} septembre 2015.

Thématique : Publicité – Aliments de santé

Date de parution : le 10 juillet 2015

Source : <http://epaper.legaldaily.com.cn/fzrb/content/20150710/Article06001GN.htm> (site internet du journal « Legal Daily »)

La pollution des sols chinois s'aggrave – Des experts rappellent les mesures pour la protection des sols

L'année 2015 a été déclarée par l'Assemblée Générale de l'ONU comme l'année internationale des sols. Dans ce contexte, l'Académie Scientifique chinoise et l'Association technique et scientifique chinoise, le MOA et le Ministère de la Protection de l'Environnement ont co-organisé un forum intitulé «Les sols et la sécurité de l'environnement biologique – Année des sols en Chine». Celui-ci s'est tenu le 11 juillet à Pékin.

Selon les statistiques officielles chinoises, en Chine, le ratio entre la surface de terres cultivées et le nombre d'habitants est deux fois inférieur à la moyenne mondiale. La qualité des sols n'est pas très bonne et ceux-ci se sont largement dégradés au cours des dernières décennies. 50 millions de mu (unité de surface chinoise) sont considérés comme « gravement pollués », alors que l'érosion touche plus de 30% de la surface du pays, que les zones désertiques s'étendent sur près de 130 000 km² et que la suracidification des sols concerne désormais plus de 40% de la surface du pays.

Selon ZHANG Zhaolin, ministre adjoint du MOA, la croissance de la production céréalière chinoise s'est faite au prix d'une surexploitation des sols et de l'utilisation abondante d'intrants chimiques. Des experts présents au forum ont rappelé la nécessité d'augmenter les efforts de recherche et de mettre en place des mesures légales pour protéger les sols et l'environnement.

Thématique : Sécurité sanitaire – Sols

Date : le 11 juillet 2015

Source : <http://www.chinanews.com/gn/2015/07-11/7399230.shtml>

La sécurité sanitaire incluse dans l'Acte de la sécurité nationale – *La sécurité sanitaire est au cœur des préoccupations des autorités chinoises*

L'Acte de la Sécurité Nationale a été officiellement adopté le 1^{er} juillet 2015, avec application immédiate. L'article n°22 de cet Acte traite des problèmes de sécurité sanitaire et entérine ainsi la position désormais centrale de cette question pour les autorités.

Face à la situation délicate de la Chine tant sur le plan environnemental que démographique et à l'ouverture progressive du pays au commerce mondial, le gouvernement a adopté plusieurs mesures afin d'assurer la sécurité sanitaire des aliments pour ses citoyens. L'article n°22 énumère les principes de base afin de permettre à la Chine d'améliorer sa sécurité sanitaire :

- organiser une plus grande spécialisation géographique de la production de céréales suivant le principe des avantages comparatifs ;
- renforcer la recherche scientifique dans le secteur agricole ;
- protéger les ressources et optimiser leur utilisation afin d'assurer une production céréalière durable ;
- ajuster les politiques d'aides aux agriculteurs afin que celles-ci soient en phase avec les accords internationaux signés par la Chine ;
- établir un système permettant de suivre au plus près l'évolution de la sécurité sanitaire chinoise et les mouvements des marchés agricoles mondiaux.

Thématique : sécurité sanitaire

Date : le 6 juillet 2015

Source : http://food.china.com.cn/2015-07/06/content_35992491.htm

Les difficultés de la chaîne du froid – *La chaîne du froid entrave le développement du commerce du frais*

L'E-commerce d'aliments frais se développe rapidement en Chine. Les enseignes de vente en ligne telles que Benlai, Tiantian, Cofoco Womai ont toutes renforcé le développement dans ce secteur. En revanche, la chaîne du froid est un facteur entravant ce développement.

Selons les journalistes, actuellement, les solutions pour la livraison des produits crus et frais se divisent en 2 modèles : l'un privilégiant le développement de sa propre équipe de livraison de chaîne du froid, l'autre utilisant la sous-traitance à un prestataire tiers.

Au cours du transport du produit entre l'entrepôt – la station logistique – le consommateur, les cas de ruptures de la chaîne du froid et de températures trop élevées peuvent se multiplier. Selon un chercheur de l'Association logistique chinoise, la chaîne du froid est elle-même une industrie de haute technologie et à fort investissement. Actuellement, la maturité de ce marché est inférieure au niveau requis, non seulement en raison du facteur financier, mais également en l'absence de ressources et de normes correspondantes.

“Des sachets de glaces + des réservoirs de mousse” constituent le modèle principal de livraison utilisé par plusieurs enseignes commercialisant des produits crus et frais.

La livraison des colis entre les différents maillons de la chaîne est une course contre le temps. C'est souvent au « dernier kilomètre » de la chaîne (des stations logistiques aux consommateurs) que les problèmes surviennent.

Certaines enseignes telles que SFBEST et WOMAI ont choisi de créer leur propre chaîne logistique de froid, mais cela nécessite d'importants investissements au départ.

Selon les données de China Cold Chain Logistics Alliance, la capacité totale en volume des entrepôts frigorifiques chinoise représentait 20 469 713 de tonnes en 2014. Le nombre de véhicules frigorifiques était de 29 000 seulement. La capacité est loin de satisfaire le besoin actuel.

Le 1^{er} juillet, la « Norme de stockage, transport et distribution de chaîne du froid de Tianjin » a été officiellement mise en application. C'est la première norme complète qui concerne un service logistique de chaîne du froid en Chine.

Thématique : Chaîne du froid

Date de parution : le 7 juillet 2015

Source : <http://www.cnfood.cn/n/2015/0707/60410.html> (site internet du journal « China Food Newspaper »)

Précisions sur les responsabilités des importateurs de denrées alimentaires – *Interprétation de la nouvelle loi sur la sécurité sanitaire*

Suite à la signature des accords de libre-échange sino-australien et sino-coréen, de plus en plus de distributeurs de denrées alimentaires se sont tournés vers le marché des aliments importés. Il est pour eux nécessaire de connaître leurs responsabilités en tant qu'importateurs de denrées alimentaires, notamment suite à la promulgation de la nouvelle loi sur la sécurité sanitaire chinoise, qui sera mise en application à compter du 1^{er} octobre 2015.

Du champs à l'assiette, tous les maillons de la chaîne alimentaire sont concernés par la sécurité sanitaire. Les importateurs doivent être conscients des risques propres à chaque maillon afin d'assurer la sécurité des produits distribués.

- pour les produits transformés à l'étranger, les importateurs doivent vérifier si les aliments, additifs alimentaires et autres substances contenues dans les produits sont autorisés par la réglementation chinoise.
- avant l'entrée des produits en Chine, les importateurs doivent fournir les documentations de certification sur la qualité des produits, et établir un système autocontrôlé sur la sécurité sanitaire des aliments.
- le transport et le stockage des produits doit faire l'objet de mesures adaptées qu'il convient de surveiller afin de préserver la qualité des produits.
- après la vente des produits, les importateurs doivent prendre les mesures appropriées pour assurer la traçabilité des produits en cas de problème de qualité.

Thématique : Sécurité sanitaire – Responsabilité

Date : le 6 juillet 2015

Source: <http://www.cqn.com.cn/news/zggmsb/diba/1056488.html> (site internet « China Quality News »)

Découverte de plus de 2 000 faux certificats d'inspections – *Le distributeur Métro est concerné par cette découverte*

La police et le CIQ de Shanghai suspecte Shanghai Youzilang Industry Co., Ltd. d'avoir fourni des denrées alimentaires accompagnées de faux certificats d'inspection à Métro Chine. Plus de 2 000 faux certificats ont été retrouvés dans les archives de Métro. Cela concernait tous les supermarchés chinois du groupe.

Selon la réglementation chinoise, après l'inspection, le CIQ délivre un certificat sanitaire, ou « certificat d'inspection » pour chaque lot de denrées alimentaires importées. D'après la Loi sur la sécurité sanitaire chinoise, Métro avait l'obligation de vérifier les permis et les certificats de ses fournisseurs.

La fraude était aisément repérable : certains certificats affichaient une date de livraison antérieure à celle de la production des aliments. Sur d'autres, deux quantités différentes étaient indiquées pour le même lot de produit. Enfin, plusieurs certificats arboraient un seul et même numéro de certification.

Les enquêteurs ont eu accès aux systèmes de gestion électronique du groupe Métro. Habituellement, les données enregistrées reprennent le nom des marchandises, le code barre, le numéro du certificat d'inspection etc, alors que pour les produits incriminés, aucun numéro de certificat d'inspection n'avait été saisi. Selon un employé du service qualité de Métro, certains fournisseurs produisent une « lettre d'engagement ou attestation », au lieu de fournir un certificat d'inspection. Cette pratique avait été acceptée par le groupe.

Thématique : Documentation – Fraudes

Date : le 14 juillet 2015

Source : http://www.jfdaily.com/minsheng/new/201507/t20150714_1674227.html (Site internet du journal « Jiefang Daily »)

ÉVOLUTIONS DU COMMERCE EXTÉRIEUR

Les avocats péruviens arrivent sur le marché chinois – L'AQSIQ a précisé les conditions d'inspection et de quarantaine pour les avocats péruviens

Le 30 juin 2015, l'AQSIQ a confirmé les conditions d'inspection et de quarantaine applicables aux avocats péruviens suite au protocole phytosanitaire qui avait été signé avec le Ministère de l'Agriculture et de l'Irrigation du Pérou.

Thématique : Accès au marché - Produits végétaux

Date de parution : le 30 juin 2015

Source : http://www.aqsiq.gov.cn/xxgk_13386/jlqg_12538/zjgg/2015/201507/t20150702_444006.htm

(site internet officiel de l'AQSIQ)

L'«E-commerce» transfrontalier en plein essor – Absence de règlement détaillé au niveau du contrôle administratif

En Chine, les ventes en ligne ont atteint 12 300 milliards de RMB en 2014, et ont donc connu une croissance de 21,3% sur l'année. Selon certains experts, environ 45 millions de consommateurs chinois achètent régulièrement des produits alimentaires en ligne. En 2018, la vente en ligne des seuls produits alimentaires pourrait générer plus de 120 milliards de RMB.

Depuis juillet 2014, la Douane chinoise différencie officiellement la vente en ligne de marchandises et de biens personnels et a annoncé que les taxes et les mesures de contrôle seraient différentes pour ces deux types d'opérations. Pour la première fois, la nouvelle loi sur la sécurité sanitaire définit un cadre légal pour le commerce en ligne, qu'elle tente ainsi de contrôler. Celle-ci n'évoque cependant pas le cas particulier du E-commerce transfrontalier, qui est encore très récent mais qui connaît une importance croissante. En mai 2015, le Conseil des Affaires d'Etat a publié un « avis sur le développement de la vente en ligne et sur les nouveaux moteurs de développement économique ». Cet avis est considéré par les professionnels comme la politique la plus favorable au commerce en ligne à ce jour. Actuellement la plupart des produits vendus grâce au E-commerce transfrontalier passent les douanes comme des biens personnels. Ce qui présente un certain nombre de risques pour les consommateurs chinois puisqu'ils sont exemptés de contrôles systématiques et d'étiquetage en chinois, et échappent ainsi aux règles relatives à la sécurité sanitaire. Le Département informatique et E-commerce du Ministère du commerce chinois estime que les 30 millions de déclarations douanières annuelles pourraient passer à 100 milliards si elles concernaient aussi l'E-commerce transfrontalier. Ce serait bien trop pour les douanes, qui sont déjà en sous-effectifs. Ce type de vente se fait par petits colis et les contrôles nécessiteraient donc d'importants moyens humains.

Thématique : E-commerce transfrontalier

Date : le 1^{er} juillet 2015

Source : http://www.thepaper.cn/newsDetail_forward_1347291

Fusions et acquisitions des entreprises productrices de lait infantile en Chine – Une accélération de la restructuration est prévue durant les 3 prochaines années

Depuis l'achat de Yashili par le groupe Mengniu pour un montant total de 12,4 milliards de CNY en juin 2013, le rideau a été levé sur les fusions et acquisitions dans l'industrie laitière chinoise. L'opération la plus importante a atteint un montant total de 15 milliards de CNY.

Ces fusions et acquisitions ont été réalisées tant par des laiteries chinoises et étrangères telles que Yili, Mengniu, Yashili, Firmus, Bright Dairy, Guanshan, Huishan, Danone, que par des entreprises d'autres secteurs telles que le groupe Evergrand par exemple. En fin 2014, le taux de concentration des 10 premières marques chinoises a atteint 54,2%, soit une croissance d'environ 10% par rapport à celui de 2013. Le nombre de laiteries disposant de la nouvelle version de licence de production de lait infantile a été réduit de 128 en 2013 à 94 en 2014.

Il faut citer qu'à ce stade, l'écart entre le taux de concentration des 10 premières marques chinoises et les objectifs prévus est remarquable. Le but est d'avoir, à fin 2015, 10 producteurs de lait infantile de grande échelle avec un

revenu annuel de plus de 2 milliards CNY et un taux de concentration de 65% pour les 10 premières marques chinoises; en fin 2018, de 3 à 5 grands producteurs de lait infantile ont un revenu annuel de plus de 5 milliards de CNY et les 10 premières marques chinoises affichent un taux de concentration de plus de 80%. Ceci étant, le processus de restructuration devrait s'accélérer durant les 3 prochaines années

Thématique : Fusion-acquisition - Lait infantile

Date de parution : le 2 juillet 2015

Source : http://epaper.southcn.com/nfdaily/html/2015-07/02/content_7444656.htm (site internet du journal « China South Daily »)

La concurrence s'intensifie pour l'industrie laitière en Chine – Les laiteries chinoises se développent à l'international

Récemment, Bright Dairy & Food a annoncé qu'elle obtiendra le droit de contrôle du groupe Tnuva, géant laitier israélien. Le groupe Bright avait acheté en mars 2015, 76,7% des actions de Tnuva, via une de ses filiales; ceci représente un des plus importants achats des laiteries chinoises à l'international.

En juillet 2010, Bright Dairy avait racheté 51% des actions de Synlait Milk Limited. Cette opération constituait le premier achat international effectué par des laiteries chinoises. Depuis, plusieurs entreprises laitières chinoises telles que Beingmate, Yili, Mengniu, New Hope Dairy, etc. ont commencé à sortir de Chine pour sourcer du lait crû, créer des usines et des centres R&D. Selon M. SONG Liang, Chercheur de l'industrie laitière, la plupart des laiteries chinoises recherchent la coopération dans des régions européennes dans l'objectif d'acquérir des technologies de pointe et des expériences de management. Cela leur permettra d'améliorer leur chaîne industrielle et de se développer à long terme, tout en faisant face à l'impact du lait importé sur le marché intérieur.

Récemment des entreprises laitières étrangères en Chine ont commencé à licencier des employés en raison de la faible consommation, de mauvaises opérations et de la baisse du prix du lait crû. La concurrence des sociétés laitières étrangères en Chine s'intensifie.

Selon M. WANG Dingmian, ancien directeur exécutif de l'Association de lait chinoise, les importations de lait liquide représentaient 185 000 tonnes en 2013 et celles de 2014 atteignaient 295 000 tonnes. Ce chiffre dépassera 400 000 tonnes en 2015. La Chine sera un marché important pour le lait européen suite à l'annulation des quotas laitiers.

Thématique : Produits laitiers – Concurrence

Date de parution : le 6 juillet 2015

Source : http://www.farmer.com.cn/xwpd/rdjj1/201507/t20150706_1125168.htm (Site internet du journal « Farmers' Daily »)

ACTIONS DE COOPÉRATION FRANCO-CHINOISES DANS LE SECTEUR AGRICOLE ET AGROALIMENTAIRE – EVENEMENTS D'INTERET

GLOSSAIRE DES ACRONYMES UTILISES

AQSIQ	General Administration Of Quality Supervision, Inspection And Quarantine
CFDA	China Food and Drug Administration
CIQ	China Inspection Quarantine Services
CIVB	Comité Interprofessionnel des Vins de Bordeaux
MOA	Ministère de l'Agriculture chinois
NHFPC	National Health and Family Planning Commission of the PRC (Ministère de la santé chinois)
ONU	Organisation des Nations Unies
SAIC	State Administration for Industry & Commerce
FDA	Food & Drug Administration
RMB ou CNY	yuan renminbi (monnaie chinoise avec les mêmes unités)
1 Mu	0,0666 hectare (1 hectare = 15 mu)
MIIT	Ministry of Industry and Information Technology

Pour toute question ou suggestion relative à cette veille, nous vous remercions d'adresser un courriel à : pekin@businessfrance.fr

Vous souhaitez être abonné à cette veille, nous vous remercions d'adresser un courriel à : reglementaire-agro@businessfrance.fr

Rédacteurs : Gao Xing - Service agrotech bureau de Shenzhen
Emmanuel Brotte – Prospecteur agrotech bureau de Pékin
Li Ying - Chargée de développement - réglementaire
Sandrine Barrou - Chef de projet informations réglementaires Asie (hors ASEAN) – Océanie – TOM

Contact à FranceAgriMer : Véronique Looten – Chef du Pôle Animation Export - FranceAgriMer

© 2015 – Business France

Toute reproduction, représentation ou diffusion, intégrale ou partielle, par quelque procédé que ce soit, sur quelque support que ce soit, papier ou électronique, effectuée sans l'autorisation écrite expresse de Business France, est interdite et constitue un délit de contrefaçon sanctionné par les articles L. 335-2 et L. 335-3 du code de la propriété intellectuelle.

Clause de non-responsabilité

Business France ne peut en aucun cas être tenu pour responsable de l'utilisation et de l'interprétation de l'information contenue dans cette publication dans un but autre que celui qui est le sien, à savoir informer et non délivrer des conseils personnalisés. Les coordonnées (nom des organismes, adresses, téléphones, télécopies et adresses électroniques) indiquées ainsi que les informations et données contenues dans ce document ont été vérifiées avec le plus grand soin. Toutefois, Business France ne saurait en aucun cas être tenu pour responsable d'éventuels changements.